

Recommandations de la SSCPRE concernant le lipofilling (greffe de tissus adipeux) dans le sein

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération:

- 8 - 10 % des femmes dans nos pays développeront un cancer du sein au cours de leur vie.
- Des études in vitro et in vivo sur des animaux ont montré un effet stimulant des cellules souches contenues dans le tissu adipeux sur la croissance des tumeurs et la métastatisation des cellules cancéreuses de sein humain.
- Bien que progressivement, de plus en plus d'études cliniques soient publiées avec des résultats rassurants, il n'a pas encore été prouvé qu'il n'existe pas d'interactions potentiellement stimulantes entre les greffes adipeuses, la glande mammaire et les cellules cancéreuses. Des études incluant un nombre plus important de patientes avec un suivi plus long seront nécessaires pour atteindre les critères de «l'evidence based medicine».

Afin de pouvoir offrir cette technique à nos patientes et éviter des problèmes juridiques liés au manque d'information et en vue de dresser un inventaire des patientes recevant des implants adipeux dans le sein, les recommandations de la SSCPRE sont:

1. Le consentement écrit officiel de la SSCPRE doit être utilisé.
2. Toute patiente opérée par cette technique au niveau du sein doit être inscrite dans le registre mammaire SGPRAC.
3. Aucune modification de la greffe lipoaspirée autre que la centrifugation/sédimentation/lavage ne doit être utilisé (en particulier, enrichissement ou manipulation des cellules souches, etc.).

En outre, les patientes à risque de développer un cancer du sein ou de présenter une récurrence de cancer du sein doivent être identifiées et le lipofilling devrait être évité.

- Dans les **seins sains**, des canules d'infiltration différentes doivent être utilisées pour le sein gauche et le sein droit.
- Les patientes > 35 ans doivent être traitées avec précaution.

De plus, il n'est pas conseillé de procéder à un lipofilling mammaire:

- a. en présence d'une histoire familiale positive de cancer du sein
 - b. si des facteurs de risques génétiques sont connus (BRCA 1/ BRCA 2)
- Après un traitement de **cancer du sein**, un suivi annuel doit être effectué.
Il n'est pas conseillé d'effectuer un lipofilling mammaire:
 - a. dans les 3 ans après la fin du traitement oncologique dans les cas de traitement conservateur
 - b. en cas de tumeurs particulièrement agressives (Ki-67 \geq 14 %, grade 2 - 3)
 - c. dans le sein controlatéral sans tumeur